

DE L'OFFICE DE TOURISME DU VAL DE LIGNE

En devenant partenaire de l'Office de Tourisme du Val de Ligne, vous vous engagez à contribuer activement à la promotion de notre territoire et à offrir une expérience de qualité aux visiteurs. Cette charte vise à formaliser nos attentes et engagements réciproques pour une collaboration réussie.

Engagements du partenaire :

1. Diffusion de la documentation touristique

- Mettre à disposition des visiteurs les brochures, cartes, et autres supports à jour fournis par l'Office de Tourisme.
- Soutenir les actions de promotion en relayant les initiatives de l'Office sur vos propres réseaux (réseaux sociaux, site web, etc.).
- Insérer sur votre site un lien de renvoi vers le site de l'Office de Tourisme afin d'optimiser le référencement des sites respectifs (si vous en possédez un).

2. Communication et mise à jour des informations

- Fournir à l'Office de Tourisme en temps réel les modifications, nouveautés, événements liés à votre activité ou à votre structure afin de diffuser au mieux l'information la plus juste et précise aux visiteurs.
- Vérifier et valider les informations transmises à l'office de tourisme.
- Fournir des visuels/photos de qualité pour illustrer vos offres et événements.
- Respecter les tarifs communiqués à l'Office de Tourisme.

Engagements de l'Office de Tourisme :

- Accueillir, informer et conseiller les visiteurs sur l'offre existante sur le Val de Ligne.
- Mettre à disposition de la documentation touristique.
- Mettre à jour vos informations sur la base de données APIDAE.
- Garantir une information complète et actualisée.
- Vous faire bénéficier de son réseau de partenaires et de son expertise.
- Animer et dynamiser le territoire, valoriser la destination par l'image sur internet et les réseaux sociaux et par la publication de brochures thématiques.
- Rester à votre disposition pour toute question technique, administrative afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches.

⚠ En cas de non-respect ou de non-signature de cette charte, votre structure ne pourra pas être reconnue comme partenaire officiel de l'Office de Tourisme du Val de Ligne. Cela implique l'exclusion des actions de promotion et des dispositifs mis en place en collaboration avec les autres offices de tourisme et l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche.

DATE : A :

SIGNATURE :

Office de Tourisme du Val de Ligne – 3 rue du Maréchal Suchet – 07110 Largentière
Tél : 04 75 89 33 30 / mail : tourisme@cc-valdeligne.fr / site : www.tourisme-valdeligne.fr